



MAFAP SPAAC

Monitoring African Food and Agricultural Policies
Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique

ANALYSE DES INCITATIONS ET PENALISATIONS POUR LE SESAME AU BURKINA FASO

OCTOBRE 2012



Cette note est produite par le projet de suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA).

Il s'agit d'un document technique destiné principalement à un usage interne qui sera éventuellement utilisé pour produire le rapport national du projet SPAAA. Cette note technique sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

Le projet SPAAA est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec la collaboration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des partenaires nationaux dans les pays participants.

Ce projet est soutenu financièrement par la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la FAO.

L'analyse présentée dans ce document est le résultat des partenariats établis, dans le cadre du projet SPAAA, avec les gouvernements des pays participants et diverses institutions nationales.

Pour en savoir plus: <http://www.fao.org/mafap/accueil-du-spaaa/fr/>

Citation suggérée:

Guissou R., Ilboudo F., Oula D., Diendéré A., Morou D., 2012. Analyse des incitations et pénalisations pour le sesame au Burkina Faso. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

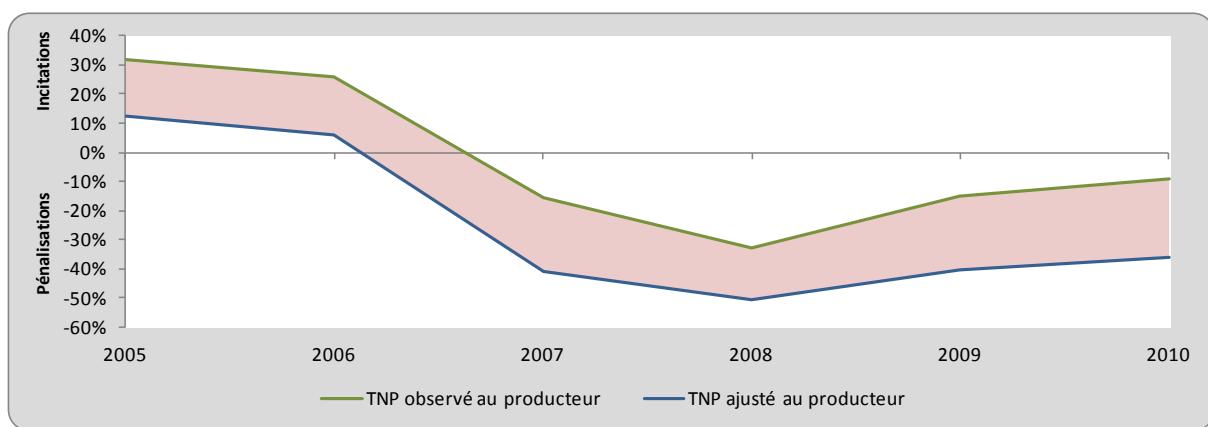
Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

RÉSUMÉ DE LA NOTE

Produit : Sésame
Période d'analyse: 2005 – 2010
Statut d'échange : Exporté sur toute la période

- entre 2005 et 2010 la production du sésame Burkina Faso a augmenté de 262 pour cent en passant de 25 060 tonnes en 2005 à 90 649 tonnes en 2010.
- Le sésame représente la troisième culture d'exportation agricole du pays, derrière les petits et gros ruminants et surtout le coton qui, avec 60 pour cent des recettes d'exportation, représente la principale culture de rente.
- Sur la période d'étude plus de 60 pour cent de la production a été exportée.



- L'épisode 2005 – 2006 montre que les producteurs ont obtenu des TNP positifs alors que le prix étalon était relativement bas. Cela semblerait indiquer une réelle déconnexion entre les évolutions du marché mondial du sésame et les signaux du marché domestique de sorte que les décisions des acteurs de la filière (producteurs et commerçants) semblent davantage dictées par des considérations autres que la situation du marché international.
- Les écarts négatifs (2007 à 2010) de prix observé montrent que l'ensemble des politiques en place ont un effet de pénalisation assez fort de l'activité d'exportation de sésame.
- Les faibles volumes de production couplés aux problèmes de qualité (nettoyage), le manque d'organisation de la filière et de la mise en marché ainsi que la faible connexion aux signaux des marchés semblent fragiliser l'activité d'exportation.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ DE LA NOTE.....	3
TABLE DES MATIERES	4
1. Objet de la note	5
2. CONTEXTE DU PRODUIT	6
PRODUCTION	7
CONSOMMATION/UTILISATION	9
COMMERCIALISATION ET ÉCHANGES.....	12
BRÈVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION	13
DÉCISIONS ET MESURE POLITIQUES	16
3. DONNÉES NÉCESSAIRES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS.....	17
STATUT D'ECHANGE DES PRODUITS	17
PRIX ETALONS	18
PRIX DOMESTIQUES.....	18
TAUX DE CHANGE	19
COÛTS D'ACCÈS.....	20
EXTERNALITÉS	22
BUDGET ET AUTRES TRANFERTS.....	22
AJUSTEMENTS QUANTITÉ ET QUALITÉ	22
VUE D'ENSEMBLE DES DONNEES.....	23
CALCUL DES INDICATEURS	25
4. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRETATION.....	27
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	29
MESSAGE PRINCIPAL.....	29
RECOMMANDATIONS.....	29
LIMITES.....	29
BIBLIOGRAPHIE.....	31
ANNEXE I: Méthodologie utilisée	32
ANNEXE II: Données et calculs utilisés dans l'analyse.....	33

1. Objet de la note

Cette note technique décrit et analyse les incitations et les pénalisations sur les marchés pour le sésame produit au Burkina Faso. Elle représente un document technique destiné à alimenter le rapport-pays SPAAA.

A cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur et au marché de gros avec les prix de référence calculés sur la base du prix du même produit sur le marché international (sous-régional dans le cas de cette note). Les écarts entre les prix de référence et les prix le long de la filière indiquent dans quelle mesure les incitations (écarts positifs) ou les pénalisations (écarts négatifs) existent au niveau de la ferme et du marché de gros. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Ces indicateurs clés sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, la consommation, du commerce et des décisions de politiques et mesures affectant le marché du produit. Elle fournit ensuite une description détaillée de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus. Les indicateurs SPAAA sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché. L'analyse effectuée est spécifique au produit et au pays et couvre la période 2005-2010. Les indicateurs ont été calculés en utilisant les données disponibles provenant de différentes sources pour cette période et sont décrits dans le Chapitre 3.

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir d'ingrédient pour un dialogue politique fondé sur des faits au niveau national ou régional.

Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié, d'aider à comprendre les grandes tendances et de faciliter l'interprétation des indicateurs.

Toutes les informations sont préliminaires et susceptibles d'être examinées à nouveau avant toute validation.

2. CONTEXTE DU PRODUIT

Le Burkina Faso est un pays sahélien à vocation agricole. Quatre vingt pour cent des actifs sont occupés dans l'agriculture et le secteur contribue à hauteur de 20 percent à la formation du PIB. Le sésame représente la troisième culture d'exportation agricole du pays, derrière les petits et gros ruminants et surtout le coton qui, avec 60 percent des recettes d'exportation, représente la principale culture de rente. Ces dernières années, la production du coton est en baisse (569 858 tonnes en 2006 à environ 462 807 tonnes en 2010, selon la DGPSA). Les difficultés d'écoulement, la baisse des prix (au producteur et sur le marché international) et l'augmentation des prix des intrants nécessaires à la production sont les principales raisons expliquant cette chute de la production (SP-CPSA., 2009). De ce fait, les exportations réalisées ne permettent plus, d'une part, de générer suffisamment de ressources propres permettant de créer de l'emploi, des revenus et des ressources pour financer le développement et d'autre part, de répercuter la croissance macro-économique enregistrée sur les conditions de vie des ménages particulièrement ruraux.

Face à cela, le gouvernement estime que la diversification de la production agricole permettrait d'accroître le produit intérieur brut par habitant d'au moins 4 percent par an. Les objectifs gouvernementaux de diversification des productions visent particulièrement les productions agricoles porteuses. Le sésame en fait partie et a bénéficié de l'élaboration d'un plan stratégique de promotion de la filière qui a couvert la période 2009-2015. Entre 2009 et 2012, ce plan visait à accompagner les acteurs à la mise en place d'une interprofession et d'une organisation professionnelle. Le plan consistait également à appuyer les producteurs dans les techniques adéquates de production, dans la production d'un stock adéquat de semence de base de haute qualité et à graines pures de sésame adaptées et sélectionnées. Le sésame est le troisième produit agricole exporté et sa culture est pratiquée par deux ménages agricoles sur trois (SP/CPSA, 2009). En effet, avec environ 15 125 tonnes exportées en 2006, le Burkina Faso était au 12^{ème} rang des fournisseurs d'offre de sésame au monde et le 5^{ème} pays africain. Ces dernières années, le pays a ainsi engrangé annuellement cinq à six milliards de FCFA de recettes d'exportation. En 2010, la quantité annuelle de sésame exportée était de 35 580 tonnes en moyenne, pour un chiffre d'affaire d'environ 14,65 milliards de francs CFA (FCFA) (ONAC, 2010).

Par ailleurs, en plus des deux-tiers des exploitations burkinabés qu'elle occupe, la filière compte de nombreux acteurs agissant dans la commercialisation (collecte, vente et exportation à l'intérieur et à l'extérieur) et la transformation.

Au regard de la baisse structurelle tendancielle du prix du coton, la culture du sésame constitue de plus en plus une opportunité et un moyen de lutte contre la pauvreté, particulièrement pour les couches les plus défavorisées (femmes, jeunes). Vu les opportunités qu'offre le sésame comme source de diversification des cultures de rente, il paraît important de mieux comprendre le mécanisme de formation des prix ainsi que les effets des politiques appliquées au sésame. Cela permettra de mieux cerner les goulots d'étranglement de la filière, afin d'adopter des mesures de politiques plus adéquates et mieux adaptées au contexte du sésame au Burkina Faso.

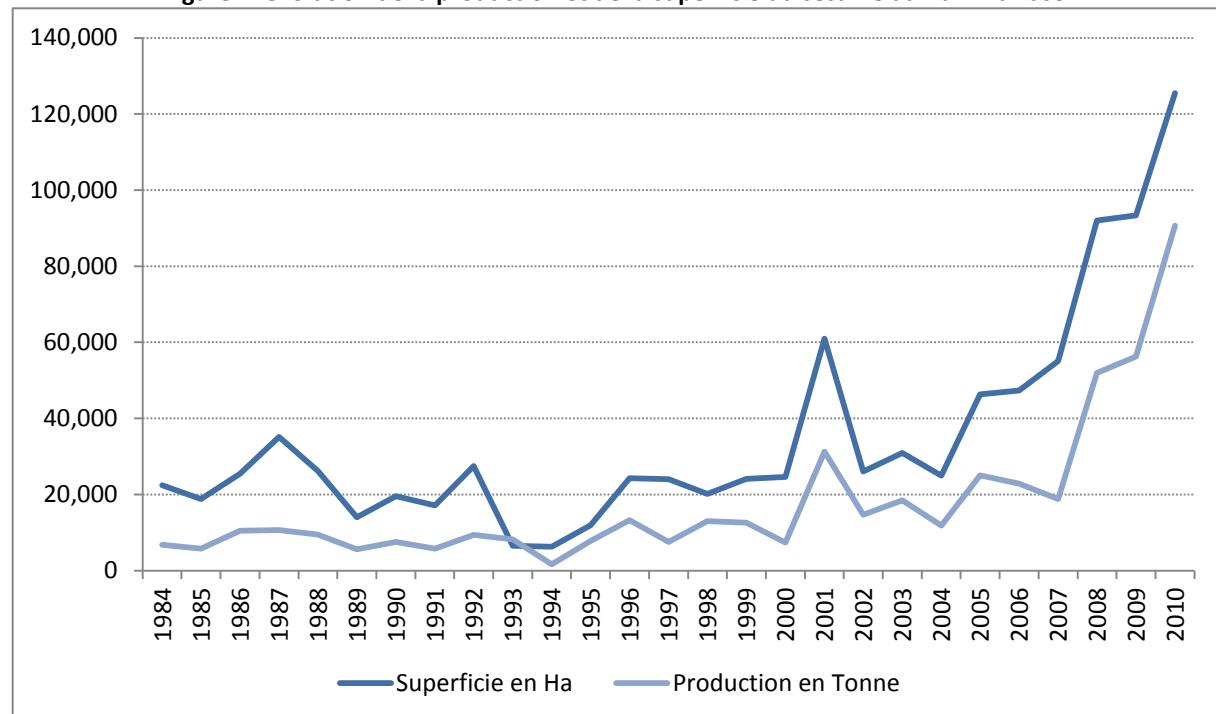
PRODUCTION

Le sésame est une culture peu exigeante, qui se pratique même sous des isohyètes de 250 mm et les sols les plus dégradés. Il est traditionnellement cultivé sur l'ensemble du territoire, allant des zones les plus sèches et aux sols les plus pauvres (ex: Sahel, nord, centre-nord, etc.) jusqu'à celles les plus humides et aux sols les plus riches (Cascades, Hauts-Bassins, sud-ouest, Boucle du Mouhoun, etc.). Selon les données de l'Institut national de l'environnement et de recherches agricoles (INERA), en dehors des sols inondables, la culture du sésame se pratique sur tous les sols mais elle répond mieux sur des sols profonds et riches en matière organique. Cependant, quelques difficultés et contraintes à la production sont à souligner:

- i) la diffusion limitée des variétés à couleur blanche disponibles à l'INERA;
- ii) le non-respect des contrats par certains opérateurs;
- iii) la mauvaise répartition des pluies;
- iv) la baisse de la pluviométrie;
- v) le non-respect des techniques culturales;
- vi) les pertes à la récolte et au stockage et l'insuffisance d'organisation et de structuration des acteurs de la filière.

Malgré ces difficultés, le Burkina Faso est le douzième pays producteur de sésame dans le monde, représentant environ 1,55 percent de la production mondiale en 2006 (SP/CPSA, 2009). On peut noter qu'entre 2005 et 2010 selon les résultats des enquêtes permanentes agricoles, la production du sésame a augmenté de 262 percent en passant de 25 060 tonnes en 2005 à 90 649 tonnes en 2010. La Figure 1 ci-dessous montre l'évolution de la production et des superficies entre 1984 et 2010.

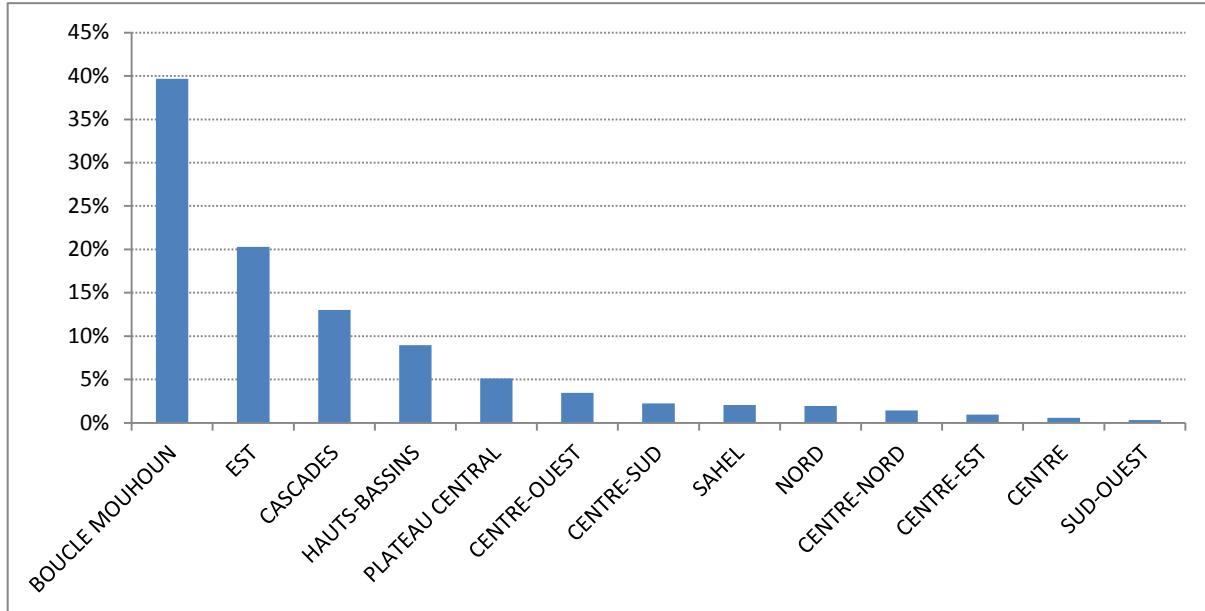
Figure 1: évolution de la production et de la superficie du sésame au Burkina Faso



Source: DGPER, Enquêtes permanente agricole

En 2010, la région de la Boucle du Mouhoun représentait près de 40 percent de la production nationale de sésame, suivi de l'Est (20 percent), de la région des Cascades (13 percent) et des Hauts Bassins (9 percent).

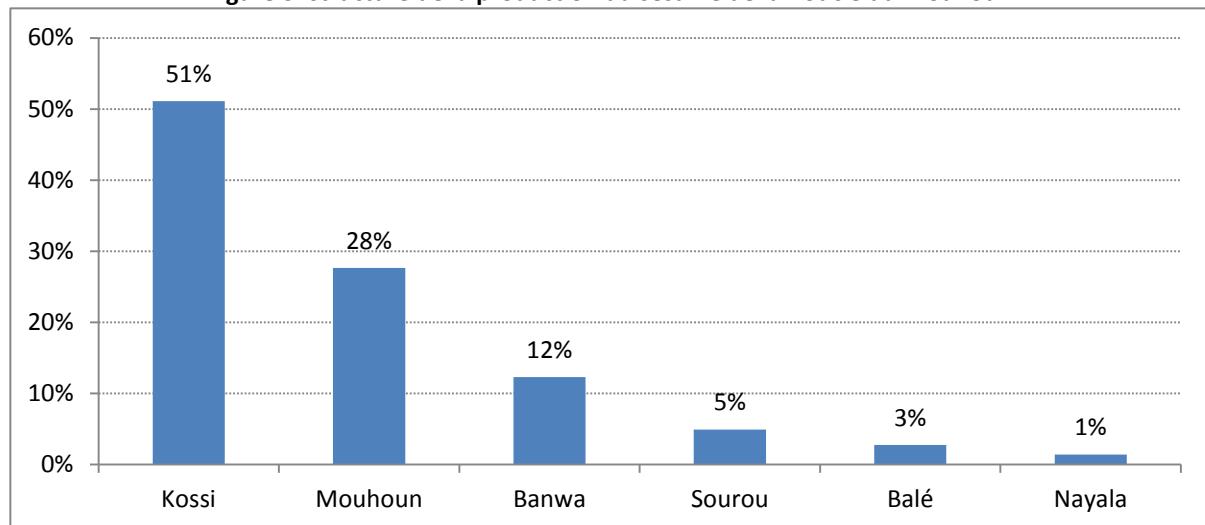
Figure 2: structure de la production du sésame par région



Source: DGPER, Enquêtes permanente agricole

Lorsque l'on s'intéresse à la plus grande région de production du sésame qui est la boucle du Mouhoun citée plus haut, la province de la Kossi occupe plus de 50 percent de la production régionale, suivi de la province du Mouhoun (28 percent), des Banwa (12 percent), du Sourou (5 percent), des Balés (3 percent) et des Nayala (1 percent). La province de Kossi a par conséquent été identifiée comme zone de production principale dans le cadre de ce travail.

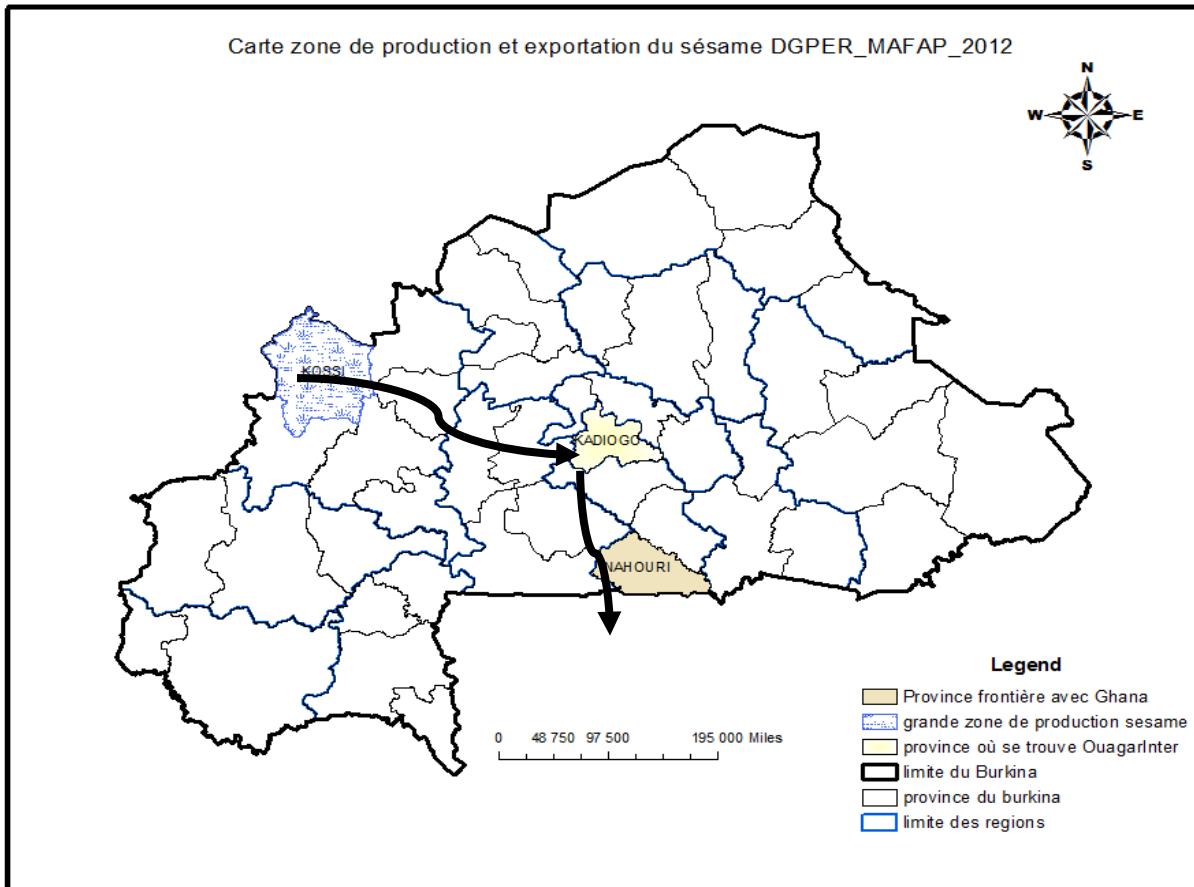
Figure 3: structure de la production du sésame de la Boucle du Mouhoun



Source: DGPER, enquêtes permanente agricole

La production de la province de Kossi est acheminée à Ouagadougou (province du Kadiogo), transite par la province de Nahouri pour être exportée vers le Ghana.

Figure 4: zone de production et circuit de commercialisation du sésame



Source: auteurs

CONSOMMATION/UTILISATION

Au niveau national, la demande est encore faible et pourrait être stimulée en mettant en avant la valeur nutritionnelle du sésame. La demande interne concerne surtout le sésame graine, les beignets et accessoirement l'huile.

La demande au niveau international est forte mais les normes de qualité sont nombreuses et incluent l'absence d'aflatoxine, de salmonelle, de résidus de pesticide.

L'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2003, indique que la contribution du sésame au revenu monétaire représente environ 1,4 percent avec une importance différente selon la région: 0,2 percent aux Hauts-Bassins, 7,2 percent dans la Boucle du Mouhoun, 15,1 percent au Sahel.

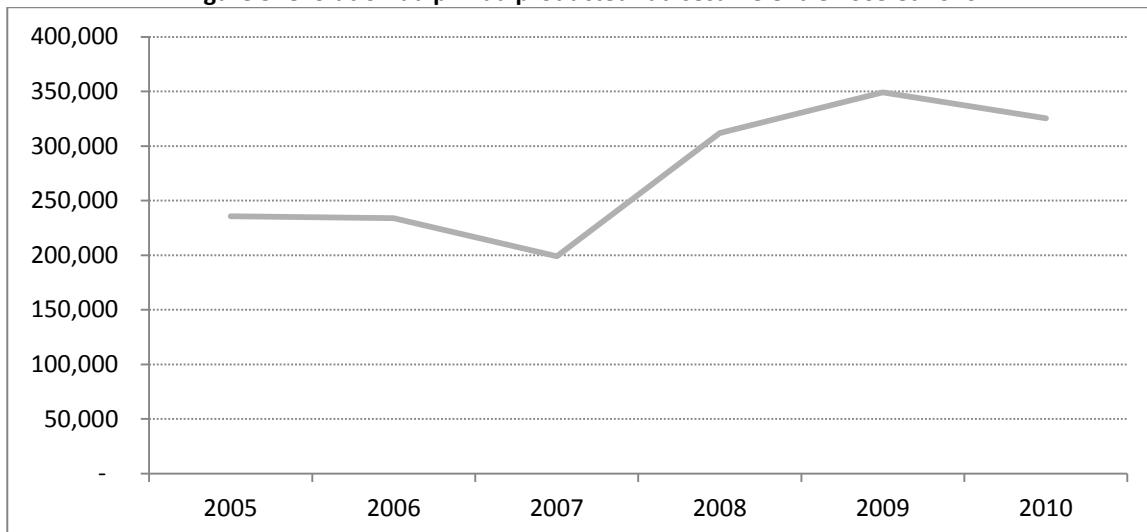
Tableau 1: structure du revenu agricole

Cultures	Poids (%)
Arachide	8,8
Coton	13
Mil/sorgho	42,3
Riz	3,9
Maïs	9,1
Niébé	5,8
Fonio	0
Sésame	1,4
Igname, patate	0,8
Autres cultures	0,7
Maraîchage	8,5
Culture fruitière	3,3
Cueillette	2,4
TOTAL	100

Source: auteurs à partir des données de la DGP/PER/DPSAA

Le sésame contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat des producteurs et permet de faire face aux différents besoins de consommation. Depuis 2007, le prix au producteur du sésame a une tendance haussière avec un pic en 2009.

Figure 5: évolution du prix au producteur du sésame entre 2005 et 2010



Source: EPA

La transformation de sésame pour la consommation humaine est marginale. Elle est essentiellement artisanale, semi-artisanale et dans une moindre mesure industrielle. La forme artisanale est la plus connue à travers des sous-produits tels que la pâte utilisée comme condiment et/ou pour l'extraction d'huile, les croquettes (galettes ou gâteaux) faites de mélange de graines de sésame et de sucre ou de sel.

La production semi-artisanale/semi-industrielle est assurée grâce à des moyens semi-mécaniques. Les opérations de nettoyage des graines et de mouture sont faites, en général, à la main et au moulin du quartier, tandis que l'extraction de l'huile est faite grâce à des équipements mécaniques modernes (ex : centrifugeuses, purificateurs, etc.) fabriqués sur place par des artisans locaux ou importés. Les quantités transformées sont très limitées et la production discontinue ; souvent faute de matière première et/ou de fonds de roulement, pour l'achat et le stockage de celle-ci. Les unités les plus fonctionnelles sont celles de Phytopharma à Banfora dans la province de Comoé et de Koostaama de l'association Songaaba Yalgré (ASY) à Ouagadougou. Cette dernière est spécialisée dans la production d'huile biologique de qualité requise et certifiée par ECOCERT SAS (France), sous le label OLEA. Sa capacité de production est supérieure à 60 tonnes/an de sésame graines, avec des niveaux de production allant de 20 à 60 tonnes de sésame graines (correspondant à 6,7 à 20 tonnes d'huile/an). Cette production est exportée prioritairement vers le marché international (particulièrement la France); seule une infime partie est vendue sur le marché national.

La production industrielle est encore à l'état émergent et beaucoup d'initiatives sont restées inachevées. De nombreuses tentatives entreprises ces dernières années n'ont pas connu les succès escomptés. Parmi ces initiatives, on peut citer:

- l'unité industrielle, la Société privée de commercialisation des produits agricoles (SOCOPA), la Société de produits agricoles d'exportation (SOPRADEX) et l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB), pour profiter de l'opportunité qu'offre le marché international en sésame dépelliculé et en huile de sésame. D'une capacité de 6 000 tonnes/an, la SOCOPAD n'a malheureusement jamais fonctionné à cause de difficultés d'approvisionnement en matière première et de fonds de roulement insuffisants;
- l'unité industrielle de production d'huiles (sésame mais aussi arachide, karité, coton), implantée à Ziniaré, dans la région du Plateau Central. Elle n'a jamais fonctionné depuis son installation il y a cinq ans, pour des raisons encore mal cernées, mais notamment du fait d'une manque évident de matière première;
- l'unité privée de production d'huile de la SAFCOD, du nom d'HUMEFA et basée à Bobo-Dioulasso, est fonctionnelle. Cette unité a la capacité de produire de l'huile de sésame, bien qu'à ce jour, elle n'ait produit aucun litre de cette huile.

Le nettoyage du sésame, sans être une véritable transformation, reste cependant une opération et une étape fondamentale pour assurer la qualité du sésame commercialisé et exporté. En effet, l'insuffisant équipement en matériel de récolte et le faible niveau de technicité des producteurs en traitement de récolte du sésame entraînent la présence d'impuretés dans la production commercialisée (paille, sable, débris divers). Les commerçants/exportateurs signalent en moyenne 5 à 10 percent d'impuretés contenues dans la matière première achetée auprès des producteurs (SAFCOD, Ets VELEGDA, OLAM, etc.).

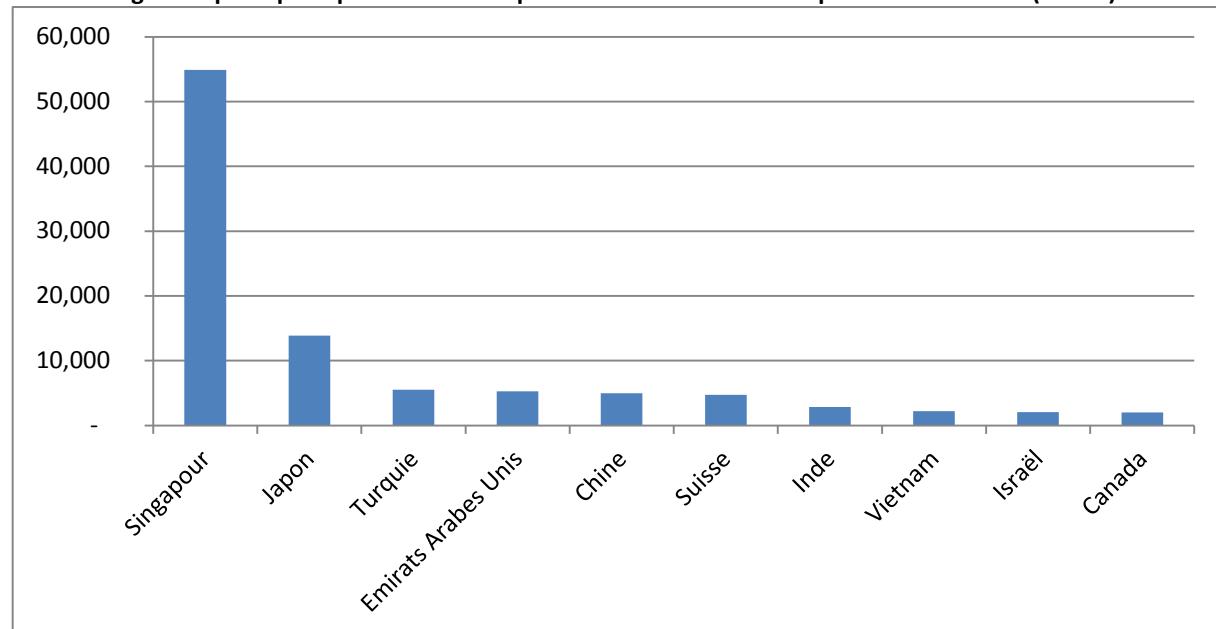
Certains commerçants/exportateurs se sont équipés en matériel de soufflerie de façon à respecter certaines normes de qualité imposées par leurs clients d'Europe, d'Asie et ou d'Amérique.

On dénombre aussi quelques installations de nettoyage du sésame. Les plus importantes sont situées à Ouagadougou (établissements Velegra, Asy, Burkinature et établissements Dénis Zoungrana) et à Bobo-Dioulasso (SAFCOD, OLAM, STB). Bien que ces installations soient prioritairement dédiées à une utilisation propre leurs propriétaires effectuent quelques fois des prestations pour des tiers.

COMMERCIALISATION ET ÉCHANGES

En matière d'exportation, le sésame produit au Burkina Faso est principalement commercialisé avec Singapour, le Japon et la Chine comme l'indique la Figure 6. En effet, en cumulant les exportations en tonne sur les cinq dernières années (entre la période 2006-2010), on constate que plus de 50 000 tonnes de sésame ont été commercialisées avec Singapour, plus de 10 000 tonnes avec le Japon et plus de 5 000 tonnes avec la Turquie. Globalement sur la période plus de 60 percent de la production a été exportée (voir Figure 9).

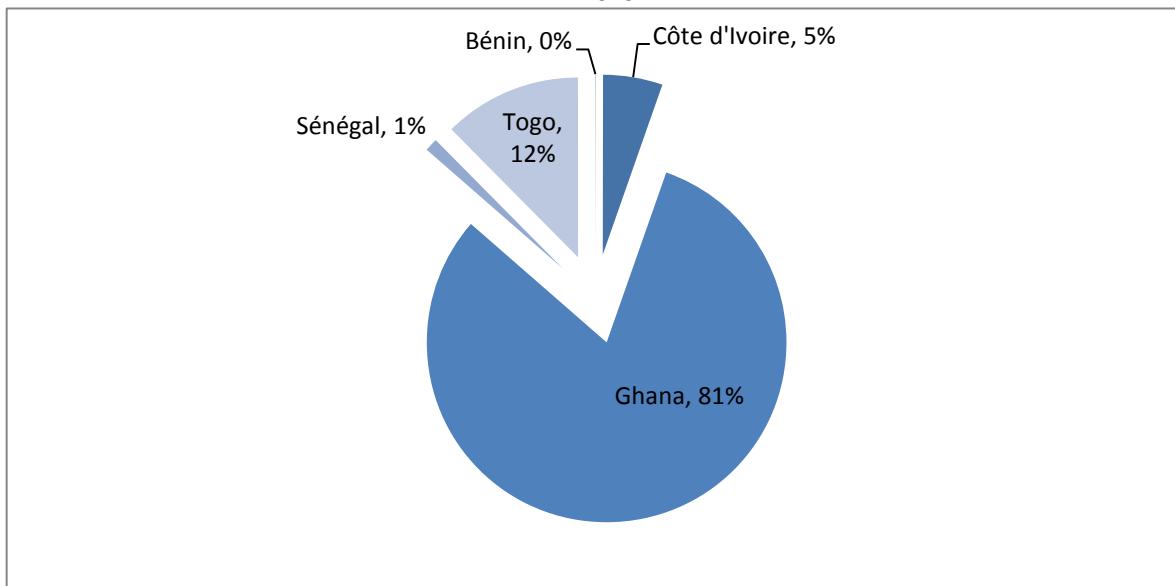
Figure 6: principaux partenaires d'exportation du sésame sur la période 2005-2010 (cumul)



Sources: ONAC

Avec près de 79 percent du transit total, le port de Tema au Ghana demeure le principal port d'expédition du sésame provenant du Burkina Faso.

Figure 7: poids des différents ports de transit dans l'exportation du sésame du Burkina Faso entre 2005 et 2010



Sources: ONAC

BRÈVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION

La filière sésame est animée par trois principaux groupes d'acteurs: i) les producteurs; ii) les transformateurs; iii) les commerçants/exportateurs.

Ces principaux acteurs, dits acteurs directs, bénéficient de l'appui et des services d'autres structures et acteurs que sont les institutions de crédits (banques et structures de micro-finance), les structures d'appui-conseils et d'accompagnement tels que les services techniques de l'Etat, organisations non gouvernementales (ONG)/associations, projets/programmes soutenus par des partenaires techniques et financiers (PTF) au développement du Burkina Faso.

✓ Les producteurs

La production de sésame est pratiquée par des producteurs atomisés sur l'ensemble du territoire et peu organisés. Les femmes représentent environ 43 percent (300 000 à 400 000 femmes) des producteurs. Elles sont particulièrement représentées dans les régions de l'est, du centre-sud et du centre-nord où les taux atteignent 55 à 76 percent de producteurs femmes (SP/CPSA, 2009). Il est à noter que le taux de féminité au Burkina Faso selon le RGPH¹ est de 52 percent (INSD, 2006). Ainsi, la production de sésame est une activité féminine.

Du point de vue de la structuration et de l'organisation de la production, le pays compte de nombreuses organisations de base mais très peu de faîtières (Unions des producteurs dans les provinces de la Kossi, du Mouhoun, du Houet, des Cascades, du Soum, de l'est, Yawala de la Sissili, Union nationale des producteurs de semences améliorées, etc.).

¹ Recensement général de la population et de l'Habitat de 2006.

Les rapports indiquent environ 2 754 organisations de producteurs spécifiques pour la filière sésame, auxquelles il faut ajouter un nombre important de Groupements de producteurs de coton (GPC) qui intègrent le sésame dans le système de production du coton. Très peu de ces organisations de base se sont constituées en unions ou en fédérations de producteurs de sésame. On rencontre quelques unions dans les régions de la Boucle du Mouhoun, de l'est et du sahel, à la faveur de l'accompagnement donné par les projets et ONG/associations signalées précédemment. Au niveau national, il n'existe aucune organisation faîtière regroupant les producteurs. Cependant, le sésame est intégré comme une sous-filière des oléagineux dans «l'interprofession» dénommée «Conseil des oléagineux du Burkina» (COB).

Différents rapports indiquent que la majorité de ces organisations (y compris la COB) n'ont pas un fonctionnement efficient. De nombreux critères de bonne gestion et de bonne gouvernance semblent faire défaut comme l'observation des principes coopératifs, la tenue régulière des Assemblées Générales et le renouvellement des instances, la transparence de gestion et la capacité financière, la circulation de l'information. De nombreux acteurs militent pour une amélioration de cette situation dans la filière.

Dans le contexte des réflexions en cours pour une restructuration des filières agrosylvo-pastorales et halieutiques (ASP-H), une filière spécifique au sésame devrait émerger et être accompagnée par la mise en place d'une interprofession en lieu et place de la COB.

Toutefois, la restructuration des nombreuses organisations de base non spécifiques au sésame, pour parvenir à une organisation professionnelle nationale des producteurs qui soit crédible et représentative reste un défi à relever.

Les collecteurs constituent un maillon intermédiaire de la filière sésame au Burkina Faso. Ils interviennent entre les producteurs et les grossistes exportateurs (voir plus bas). La plupart des cas, les grossistes emploient ces collecteurs afin de faciliter et rentabiliser l'activité par l'augmentation des volumes échangés.

✓ **Les commerçants/exportateurs**

Concernant les acteurs de la commercialisation, il existe plusieurs organisations à caractère professionnel dont les plus importantes sont l'Association des importateurs exportateurs de produits du cru (ASIECRU) et l'Association des importateurs exportateurs de produits oléagineux (AIEPO) regroupant des grossistes locaux des produits oléagineux. Certains d'entre eux sont membres de la Fédération nationale des exportateurs du Burkina Faso. La majorité des commerçants locaux agissent, comme partenaires, pour le compte de sociétés d'exportation, représentant de filiales internationales. Les sociétés exportatrices les plus importantes sont OLAM, SAFCOD, BURKINATURE, DTE, VELEGDA, SUCOTROP, UGCPA, SOPAC. Certaines sont spécialisées en produits de l'agriculture biologique telle que BURKINATURE, en fonction de la clientèle importatrice. Les autres s'intéressent à tous les types de production. Ces sociétés réalisent plus de 90 percent de la collecte et des exportations du pays. L'organisation actuelle de ces acteurs n'est pas spécifique au sésame.

✓ **Les institutions de crédits : banques et structures de micro-finance**

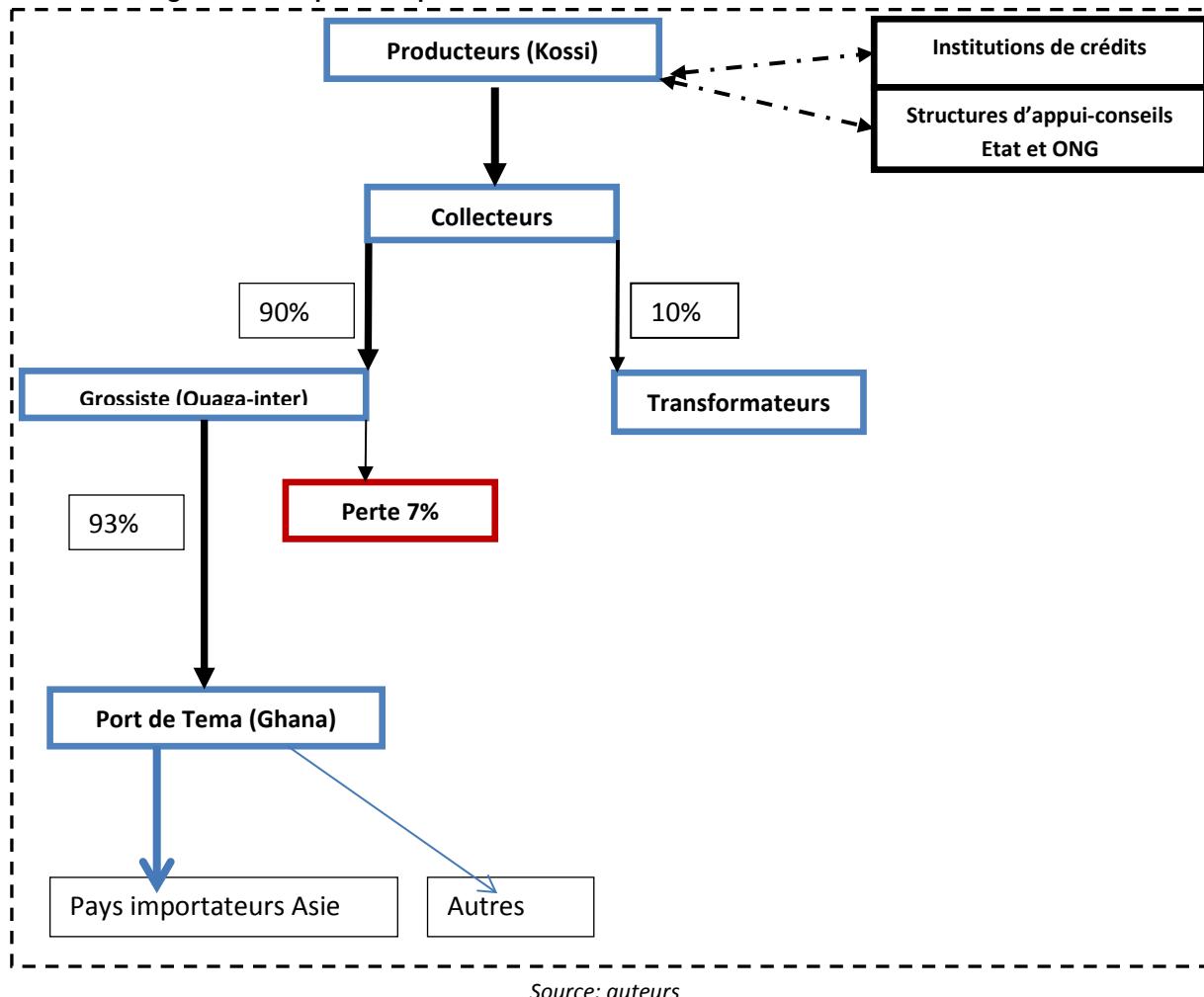
Les besoins de financement de la filière sont énormes et concernent tous les maillons ; que ce soit pour l'équipement, les approvisionnements (en intrants et en matières premières) ou pour le développement des activités de production, de transformation, de commercialisation, etc. Les principaux promoteurs de la filière sésame restent l'Etat et certains bailleurs et partenaires (projets/programmes de développement, ONG/associations). La contribution des institutions de crédits reste, pour l'instant, timide voire insuffisante.

Une difficulté majeure est l'insuffisance de l'information/communication entre les acteurs de la filière sésame et les institutions de crédits autour de la promotion de la filière. Une amélioration de l'information/communication permettrait de créer un esprit de confiance mutuelle et d'ouverture à la collaboration de nature aussi à traiter d'autres facteurs de blocage au niveau des institutions de crédit tels que l'inadéquation des instruments financiers, les réticences à financer des productions issues de la nature.

✓ **Les structures d'appui-conseils et d'accompagnement**

Elles sont nombreuses, avec des missions très diversifiées mais elles visent toutes la promotion de la filière sésame. Ce sont des structures dont la genèse et les affiliations sont diversifiées entre structures techniques de l'Etat, des projets/programmes de développement, des ONG/associations, des structures privées, etc. Elles accompagnent les acteurs directs (producteurs, transformateurs, commerçants/exportateurs) avec de l'appui technique et financier, à la commercialisation et la promotion de la filière, à l'organisation des acteurs directs de la filière, à la facilitation de relations contractuelles, etc. Les principales structures d'appui-conseils et d'accompagnement sont: le Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA), le Programme développement de l'agriculture/Coopération allemande (PDA), Office national du commerce extérieur (ONAC), l'Institut de recherche en science appliquée et technologies (IRSAT), l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA), le Laboratoire national de santé publique (LNSP), l'Organisation catholique pour le développement et la solidarité (OCADES), le Programme d'appui au développement de l'agriculture du Burkina (PADAB 2), le Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL), la Coopération suisse (HELVETAS) et l'Association pour la recherche et la formation en agro-écologie (ARFA).

Figure 8: description simplifiée de la commercialisation du sésame au Burkina Faso



Source: auteurs

DÉCISIONS ET MESURE POLITIQUES

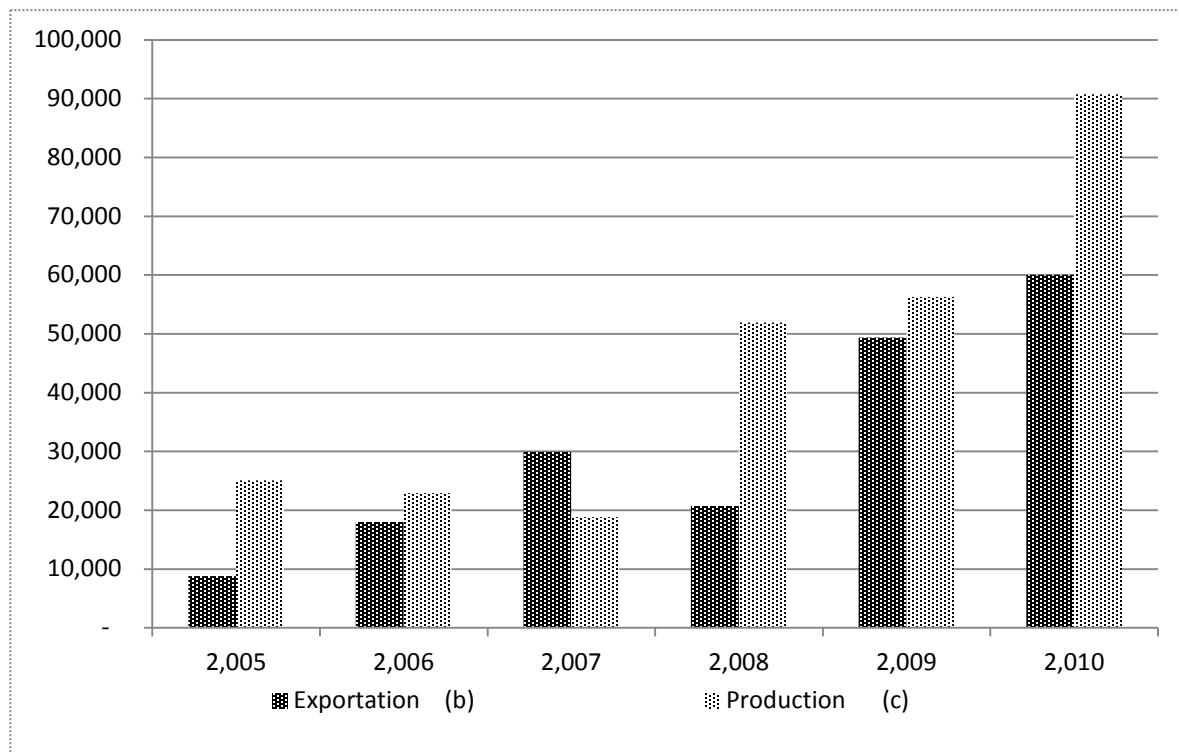
Au Burkina Faso, plusieurs projets et programmes intervenant dans le développement agricole intègrent le sésame dans leur champ d'action. C'est le cas du PADAB II, du PDA, le PAFASP, entre autres, qui travaillent à promouvoir la filière sésame. En 2009, un plan stratégique de développement de la filière sésame a été élaboré pour couvrir la période 2009-2015. Pour atteindre les objectifs de ce plan stratégique, un plan d'action a étroitement été élaboré pour concerner la période 2009-2012. Le principal objectif de ce plan stratégique est de promouvoir et de dynamiser la filière sésame dans le pays. Toutefois, aucune mesure de nature à influencer de façon significative la production, la commercialisation et la formation des prix n'a été observée entre 2005 et 2010.

3. DONNÉES NÉCESSAIRES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS

STATUT D'ECHANGE DES PRODUITS

Les données sur les échanges extérieurs (issues de la base de l'ONAC) montrent que le Burkina Faso est un pays exportateur net de sésame. En effet, sur la période 2005-2010, les importations sont pratiquement négligeables. En 2007, les exportations ont dépassé la production d'après les données nationales. Plusieurs explications sont possibles parmi lesquelles la plus probable est celle d'une erreur sur les données de l'ONAC. Il peut également s'agir de réexportations ou de stocks de l'année passée même si cela apparaît peu probable.

Figure 9: intensité des échanges extérieurs en sésame pour le Burkina Faso



Source: ONAC, EPA

La production de sésame connaît une tendance haussière sur la période 2005-2010, avec une hausse particulièrement importante entre 2007 et 2008. Cependant, le volume des exportations, bien qu'ayant également une tendance haussière, a connu une baisse entre 2007 et 2008 contre toute attente. Une des raisons qui pourrait justifier cette situation serait un effet de prix retardé sur les volumes à exporter. En effet, cette baisse du niveau des exportations en 2008 a été observée en dépit de la hausse des prix tant sur le marché local que sur le marché international, respectivement de 50% et de 70% environ, alors que le niveau des exportations a plus que doublé entre 2008 et 2009 (une année plus tard).

PRIX ETALONS

Observé

Les prix étalons qui sont des prix FOB pour le cas présent ont été obtenus à partir de la base de données de l'ONAC pour la période 2005-2010. Pour le calcul des prix FOB, il s'agit de la division entre les valeurs FOB et les quantités.

Tableau 2 : estimation du prix FOB entre 2005 et 2010

Année	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Quantité en tonne (a)	8 762	17 974	29 888	20 686	49 355	59 995
Valeur FOB en millions FCFA (b)	2 614	4 912	10 096	11 028	22 417	27 619
Prix FCFA /tonne (a)/(b)	298 380	273 252	337 785	533 133	454 194	460 362
taux de change	528	523	479	448	485	495
Prix FOB en USD/tonne	565	523	705	1 191	936	930

Source: ONAC

PRIX DOMESTIQUES

L'analyse des incitations et pénalisations par les prix selon la méthodologie SPAAA, nécessite la disponibilité de deux prix domestiques qui sont le prix observé au point de concurrence et le prix au producteur. Le principal point de concurrence au Burkina Faso pour le cas du sésame est le marché de gros de Ouagadougou (Ouaga inter). Les prix grossistes ont été obtenus à partir des données de la SONAGESS.

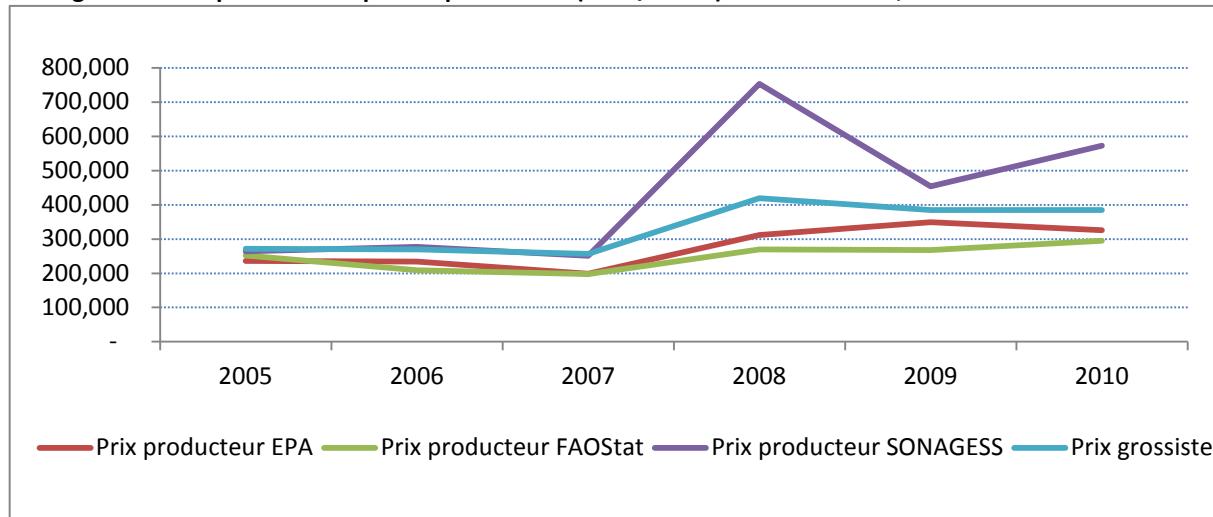
Tableau 3: évolution du prix grossiste de 2005 à 2010

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix grossiste	271 520	269 630	257 000	419 000	384 478	384 478

Source: auteurs, secrétariat technique du SPAAA à partir des données de la SONAGESS

Nous avons trois sources de prix au producteur: i) l'enquête permanente agricole (EPA); ii) le SIM SONAGESS; et iii); FAOSTAT. Au regard du Graphique 11, le prix SONAGESS est supérieur au prix grossiste à Ouagadougou. Ce prix ne peut donc pas être considéré dans l'analyse. Par ailleurs, les données de FAOSTAT et de l'EPA ont des comportements analogues mais les prix obtenus, via FAOSTAT, sont inférieurs aux prix de l'EPA. Nous avons décidé de considérer les prix au producteur provenant de FAOSTAT.

Figure 10: comparaison des prix au producteur (FCFA/tonne) entre FAOSTAT, l'EPA et SIM SONAGESS



Source: auteurs

TAUX DE CHANGE

Observés

Le taux de change entre le FCFA et le dollar a été pris directement dans la base de données de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP), MEF 2011.

Alternatifs

L'arrimage du FCFA à l'euro qui permet sa convertibilité par rapport aux autres monnaies (en l'occurrence le dollar) donne lieu à un taux de change international qui n'est pas celui directement appliqué dans le pays (taux de change officiel). Le taux de change alternatif est obtenu en adossant le FCFA à l'euro comme monnaie de référence.

En 2005 et en 2006, ils ont été obtenus en faisant le rapport taux de change FCFA/Euro par taux de change Dollar/Euro. Cependant, à partir de 2007 on a fait l'hypothèse d'une surévaluation de 20 percent du FCFA par rapport au dollar. Ce choix est quelque peu arbitraire. Le but principal est de montrer si oui ou non un désalignement du taux de change généralement reconnu pour le FCFA par rapport au dollar (Etta-Nkwenna, Jeonga et al 2010), affecte nos résultats de manière significative. Le choix de 2007 et d'un désalignement de 20 percent est quelque peu arbitraire. Il a été décidé de commencer avec 2007 afin de se situer avant la crise alimentaire. Ceci nous permet d'observé les effets sur le consommateur, le producteur et le grossiste qui peuvent être imputé à la surévaluation de la monnaie locale.

Tableau 4: taux de change observés et alternatifs entre 2006 et 2010

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de change observé (FCFA/Dollars)	527.89	522.96	478.80	447.80	485.00	494.80
Taux de change (Dollars/Euro)	1.24	1.26	1.37	1.47	1.39	1.33
Taux de change (FCFA/Euro)	655.96	655.96	20% de surévaluation à partir de 2008			
Taux de change alternatif (FCFA/Dollars)	527.25	522.43	574,56	537,36	582	593,76

COÛTS D'ACCÈS

Coûts d'accès observés

Les coûts d'accès au point de compétition sont les coûts de transport augmentés de toutes les charges supportées pour acheminer le produit du marché de Ouagadougou (Ouaga Inter²) à la frontière. Il ressort du plan stratégique sésame que la marge du grossiste s'élève à 10 percent en 2010 (SP/CPSA, 2009).

Tableau 5: coût d'accès au grossiste

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Transport routier	21 156	21 579	21 579	23 906	24 540	24 540
Procédures douanières et transit Burkina Faso	4 729	4 823	4 823	5 343	5 485	5 485
Marge 10% du prix grossiste	27 152	26 963	25 700	41 900	38 448	38 448
Couts d'accès au grossiste	53 036	53 365	52 102	71 149	68 474	68 474

Source: auteurs à partir du plan stratégique sésame (SP/CPSA, 2009)

Selon la méthodologie SPAAA, les coûts d'accès entre la ferme dans la région de la Boucle du Mouhoun (plus précisément à Kossi principale zone de production du pays) et le marché de gros incluent les coûts de transport au sens large c'est à dire le stockage, la collecte, la livraison, le transport, les pertes et frais de nettoyage et les différentes marges appliquées par les agents économiques.

² Ouaga inter est un marché de regroupement de grossiste.

Tableau 6: coût d'accès au producteur entre 2005 et 2010

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Index	100	102	102	113	116	116
Achat sac vide de 80 kg	2 694	2 748	2 748	3 044	3 125	3 125
Collecteur	7 004	7 144	7 144	7 915	8 125	8 125
Transport Kossi-Ouaga Inter	9 159	9 343	9 343	10 350	10 625	10 625
Chargement/déchargement	1 078	1 099	1 099	1 218	1 250	1 250
Nettoyage (6 000 à 10 000 FCFA/tonne)	6 897	7 034	7 034	7 793	8 000	8 000
Reconditionnement	3 190	3 253	3 253	3 604	3 700	3 700
Marge grossiste	23 564	23 400	19 900	31 200	34 900	32 540
Coût d'accès au producteur	53 586	54 022	50 522	65 124	69 725	67 365

Sources: auteurs

Coûts d'accès ajustés

Une étude réalisée par USAID sur les coûts d'accès révèle que les frais illicites représentent 2.9 percent du coût d'accès total. En plus de ces frais, nous faisons l'hypothèse d'une marge de 5 percent au lieu de 10 percent dans le calcul du coût d'accès.

Tableau 7: coûts d'accès ajustés au point de compétition

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Coût d'accès au grossiste	53 036	53 365	52 102	71 149	68 474	68 474
Frais illicite (2,9% du coût d'accès)	1 538	1 548	1 511	2 063	1 986	1 986
Marge grossiste (5%)	13 576	13 482	12 850	20 950	19 224	19 224
Coût d'accès ajustés au producteur	37 922	38 336	37 741	48 136	47 264	47 264

Les coûts d'accès ajustés au producteur ont été calculés en soustrayant les coûts de nettoyage considérant que lorsque la filière est très bien organisée et efficiente, la production devrait être bien nettoyée avant d'être vendue au grossiste.

En outre, une marge de 5 percent au lieu de 10 percent a été appliquée.

Tableau 8: coûts d'accès ajustés au producteur

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Coût d'accès	53 586	54 022	50 522	65 124	69 725	67 365
Marge (5% du prix producteur)	12 610	10 460	9 898	13 489	13 398	14 745
Nettoyage et autres frais	5 194	6 026	6 853	7 793	8 000	8 000
Coût d'accès ajustés au producteur	35 781	37 537	33 772	43 842	48 327	44 620

Source: auteurs

EXTERNALITÉS

Pour le moment, nous n'avons considéré aucune externalité du fait de la difficulté à pouvoir les quantifier.

BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS

Les données disponibles n'indiquent aucun transfert budgétaire au profit des producteurs de sésame.

AJUSTEMENTS QUANTITÉ ET QUALITÉ

Les coûts d'accès tiennent compte du nettoyage.

VUE D'ENSEMBLE DES DONNEES

Les sources des données utilisées ainsi que les ajustements qui y sont apportés pour permettre le calcul des indicateurs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9: Sources des données pour le calcul des indicateurs

<i>Concept et variables</i>	<i>Données observées</i>	<i>Données ajustées</i>
Prix étalon	Le prix FOB est le prix observé au premier poste de douane du Burkina Faso (Dakola, frontière Burkina Faso-Ghana) et intègre déjà les frais au port. Ce prix a été calculé à partir des données sur les quantités et valeur des exportations du Burkina Faso dans la base de données de l'ONAC sur la période 2005-2010.	N.A.
Prix au niveau du grossiste	Prix sur le marché de Ouagadougou données par le Système d'information sur les marchés SONAGESS sur le marché de gros de Ouagadougou.	N.A.
Prix au producteur	Les prix au producteur du sésame proviennent des données de FAOSTAT	N.A.
Taux de change	Instrument automatisé de prévision (IAP), du Ministère de l'économie et des finances (MEF, 2011).	Calcul du taux de change FCFA/USD à partir du taux de change fixe FCFA/euro pour les années 2005 et 2006. Hypothèse d'une surévaluation de 20 percent à partir de 2007.
Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)	Le coût d'accès a été obtenu à partir du plan stratégique sésame du SP/CPSA en 2009.	Une marge de 5 percent a été appliquée au lieu de 10 percent. Aussi, les coûts ont été réduits en considérant qu'il y a un cout excessif dû à 2.9 percent de taux de corruption suivant USAID, 2010
Coût d'accès producteur – grossiste	Tous les coûts impliqués pour acheminer le produit de la ferme (située dans la province de Kossi) au point de concurrence (Ouagadougou) y compris les coûts liés à l'accès au marché comme le stockage, la livraison, le transport, les éventuels coûts illicites et les différentes marges du sésame de 10 percent.	Une marge de 5 percent a été appliquée au lieu de 10 percent. Aussi, le nettoyage a été déduit des couts d'accès
Ajustement QT	Front – Gros	NA
	Gros – Prod	NA
Ajustement QL	Front – Gros	NA
	Gros – Prod	NA

Les données utilisées pour les calculs des indicateurs et leur interprétation sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10: valeurs des données pour le calcul des indicateurs

			2005	2006	2007	2008	2009	2010
DONNEES	Unité	Symbol	x	x	x	x	x	x
Prix étalon								
<i>Observé</i>	USD/TON	Pb(intUSD)	565	523	705	1 191	936	930
<i>Alternatif</i>	UUSD/TON	Pba						
Taux de change								
<i>Observé</i>	FCFA/USD	ERo	528	523	479	448	485	495
<i>Alternatif</i>	FCFAUSD	ERa	527	522	575	537	582	594
Coûts d'accès au point de compétition								
<i>Observés</i>	FCFA/TON	ACowh	53 036	53 365	52 102	71 149	68 474	68 474
<i>Alternatifs</i>	FCFA/TON	ACawh	37 922	38 336	37 741	48 136	47 264	47 264
Prix au point de compétition	FCFA/TON	Pdwh	271 520	269 630	257 000	419 000	384 478	384 478
Coûts d'accès au producteur								
<i>Observés</i>	FCFA/TON	ACofg	53 586	54 022	50 522	65 124	69 725	67 365
<i>Alternatifs</i>	FCFA/TON	ACafg	35 781	37 537	33 772	43 842	48 327	44 620
Prix au producteur	FCFA/TON	Pdfg	252 207	209 190	197 954	269 785	267 961	294 901
Externalités associées à la production	FCFA/TON	E						
Budget et autres transferts liés à la production	FCFA/TON	BOT						
Coefficient d'ajustement quantité (frontière - point de compétition)	Fraction	QTwh						
Coefficient d'ajustement qualité (frontière - point de compétition)	Fraction	QLwh						
Coefficient d'ajustement quantité point de compétition - producteur)	Fraction	QTfg						
Coefficient d'ajustement qualité (point de compétition - producteur)	Fraction	QLfg						

CALCUL DES INDICATEURS

Les indicateurs et la méthodologie de calcul utilisés sont décrits dans l'Encadré 1. Une description détaillée de ces calculs et les données nécessaires sont disponibles sur le site web du projet SPAAA ou en cliquant [ici](#).

Encadré 1: INDICATEURS DE POLITIQUES DU PROJET SPAAA

L'analyse du projet SPAAA utilise quatre mesures d'incitations et pénalisations du marché. Tout d'abord, il y a deux taux de protection nominaux observés au niveau des producteurs et des grossistes. Cela permet de comparer les prix observés aux prix d'achat de référence des interventions politiques intérieures.

Les prix de références sont calculés à partir d'un prix étalon, comme par exemple le prix à l'importation ou à l'exportation exprimé en monnaie locale, et ramenés aux niveaux des producteurs et des grossistes avec des ajustements pour la qualité, les diminutions, les pertes et les coûts d'accès au marché.

Premièrement, les **taux nominaux de protection observés (NRPo)** mesurent l'écart de prix entre le prix du marché intérieur et le prix de référence divisé par le prix de référence aux niveaux producteur et grossiste :

$$NRPo_{fg} = (P_{fg} - RPo_{fg})/RPo_{fg}; \quad NRPo_{wh} = (P_{wh} - RPo_{wh})/RPo_{wh};$$

Les NRPo capturent toutes les politiques commerciales et intérieures ainsi que tous les autres facteurs qui ont un impact sur les incitations et les pénalisations pour le producteur. Les NRPo aident à identifier comment distribuer les incitations et les pénalisations sur la chaîne du marché du produit.

Deuxièmement, les **taux nominaux de protection ajustés (NRPa)** par lesquels les prix de référence sont ajustés pour éliminer les distorsions rencontrées dans des pays en développement parmi les chaînes d'approvisionnement des marchés. Les équations pour estimer les taux ajustés de protection suivent toutefois le même cadre général:

$$NRPa_{fg} = (P_{fg} - RPa_{fg})/RPa_{fg}; \quad NRPa_{wh} = (P_{wh} - RPa_{wh})/RPa_{wh};$$

Le projet SPAAA analyse les écarts du développement des marchés causés par le pouvoir des marchés, les distorsions des taux de change et les coûts excessifs des marchés intérieurs qui, ajoutés aux NRPo, génèrent les indicateurs NRPa. La comparaison de ces différents taux de protection permet d'identifier là où les écarts de développement des marchés peuvent être rencontrés et réduits.

Les indicateurs utilisés sont les écarts de prix observés, les écarts de prix ajustés, les taux nominaux de protection observés, les taux nominaux de protection ajustés et le taux d'assistance nominal.

Tableau 11: écarts de prix pour le sésame au Burkina Faso 2005-2010 (FCFA/tonne)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Écart de prix observé au grossiste	26 236	49 466	(28 593)	(43 419)	(1 008)	(7 398)
Écart de prix ajusté au grossiste	11 687	34 960	(110 634)	(172 431)	(113 010)	(120 678)
Écart de prix observé au producteur	60 509	43 048	(37 117)	(127 510)	(47 800)	(29 610)
Écart de prix ajusté au producteur	28 155	12 057	(135 908)	(277 804)	(181 200)	(165 635)

Source: auteurs à partir de données décrites ci-dessus.

Tableau 12: taux nominaux de protection (NRP) pour le sésame au Burkina Faso 2005-2010 (%)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Taux nominal de protection observé au grossiste	10,7%	22,5%	-10,0%	-9,4%	-0,3%	-1,9%
Taux nominal de protection ajusté au grossiste	4,5%	14,9%	-30,1%	-29,2%	-22,7%	-23,9%
Taux d'assistance nominal observé au producteur	31,6%	25,9%	-15,8%	-32,1%	-15,1%	-9,1%
Taux d'assistance nominal ajusté au producteur	12,6%	6,1%	-40,7%	-50,7%	-40,3%	-36,0%

Source: auteurs à partir de données décrites ci-dessus

Tableau 13: écarts de développement des marchés pour le sésame au Burkina Faso 2005-2010 (FCFA/tonne)

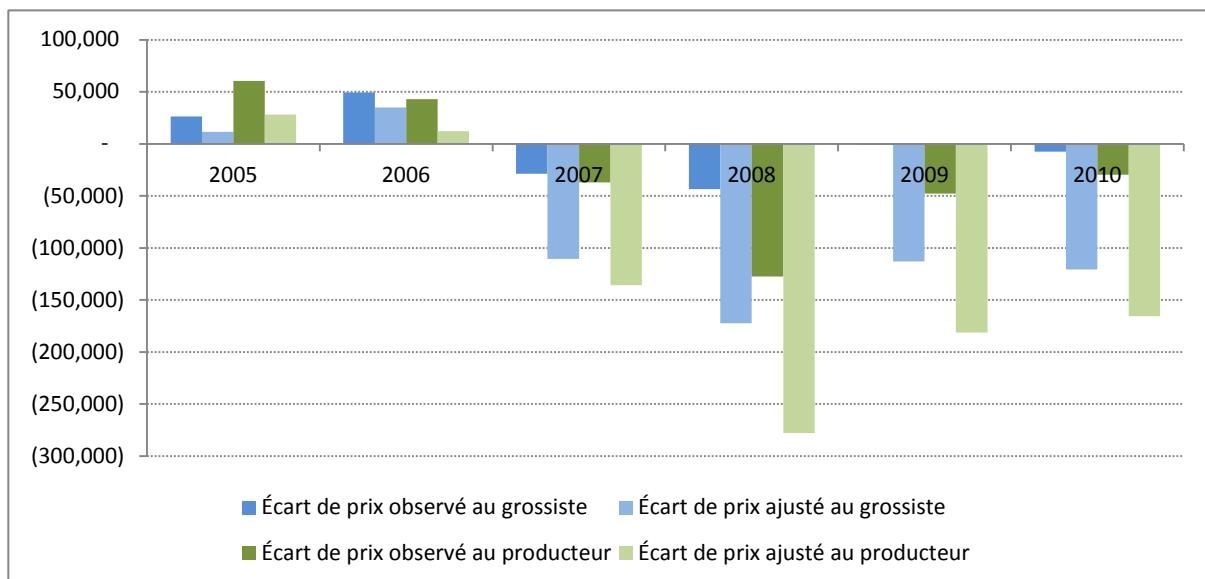
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Écart de marché international	-	-	-	-	-	-
Écart de politique de change	565	523	(67 680)	(105 999)	(90 792)	(92 070)
Écart des coûts d'accès au point de compétition	(15 114)	(15 029)	(14 361)	(23 013)	(21 210)	(21 210)
Écart des coûts d'accès au producteur	(17 805)	(16 485)	(16 750)	(21 282)	(21 398)	(22 745)

Source: auteurs à partir de données décrites ci-dessus.

4. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRETATION

Les écarts négatifs (2007 à 2010) de prix observé au grossiste et au producteur montrent que l'ensemble des politiques en place ont un effet de pénalisation assez fort de l'activité d'exportation de sésame. Ces écarts indiquent que les commerçants reçoivent des prix moins élevés que les prix de référence. De même, les écarts négatifs de prix observés au producteur marquent l'absence d'incitation à la production qui résulterait de l'absence de mesures spécifiques orientées vers la production. Cependant, malgré l'absence de mesures spécifiques de soutien, en 2005 et 2006, les producteurs et les grossistes ont bénéficié d'écarts positifs qui indiquent un effet de protection ou de soutien à la production.

Figure 11: écart observé et ajusté pour le sésame au niveau grossiste et producteur

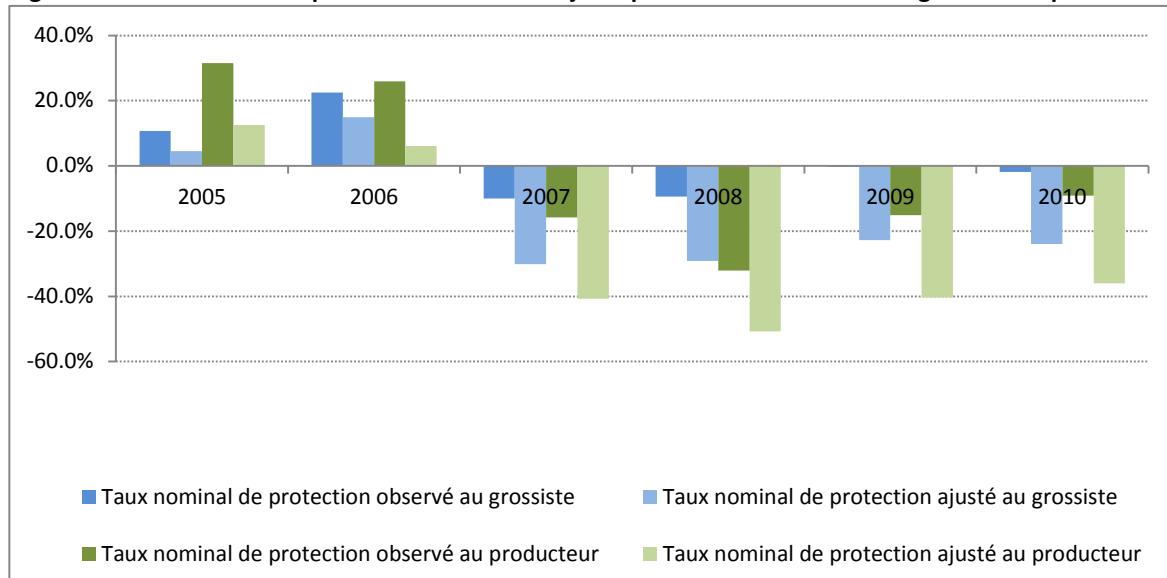


Le taux de protection nominal observé au niveau du producteur et du grossiste sur la période de 2007 à 2010 est resté négatif. Cette situation démontre que sur la période étudiée, les producteurs et les grossistes ont bénéficié de prix plus bas que ce que le marché mondial (prix de référence) pourrait offrir.

En résumé, la filière sésame, dont les principaux maillons vivaces au Burkina Faso sont la production et la commercialisation (la transformation est pour l'essentiel faite à l'extérieur), semble être une filière non protégée et non soutenue dans son ensemble.

En outre, l'épisode 2005 – 2006 montre que les producteurs ont obtenu des TNP positifs alors que le prix étalon était relativement bas. Cela semblerait indiquer une réelle déconnexion entre les évolutions du marché mondial du sésame et les signaux du marché domestique de sorte que les décisions des acteurs de la filière (producteurs et commerçants) semblent davantage dictées par des considérations autres que la situation du marché international.

Figure 12: taux nominal de protection observé et ajusté pour le sésame au niveau grossiste et producteur



5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

MESSAGE PRINCIPAL

Le sésame est une culture essentiellement orientée vers l'exportation. Il est sujet à une faible transformation notamment en biscuits et en huile. Sur le marché local le sésame ne rentre pas en concurrence avec un produit proprement dit.

L'analyse de la filière a permis de montrer que sur la période récente 2007-2010 ni les producteurs ni les commerçants n'ont bénéficié d'effets d'incitation ou de protection spécifique du fait des politiques gouvernementales en place. Cette période contraste avec la période antérieure 2005-2006, où les incitations étaient manifestes.

Les faibles volumes de production couplés aux problèmes de qualité (nettoyage), le manque d'organisation de la filière et de la mise en marché ainsi que la faible connexion aux signaux des marchés semblent fragiliser l'activité d'exportation. Ces contraintes semblent de surcroit annihiler ou du moins fortement réduire les effets escomptés des mesures incitatives globales incluant les subventions des intrants pour les autres cultures mais dont le sésame bénéficie indirectement et les efforts de facilitation des procédures d'exportation mises en place par le gouvernement.

RECOMMANDATIONS

Même si le sésame burkinabé reste compétitif à cause des prix bas aux producteurs et aux grossistes, il serait important de prendre des mesures pour:

- réduire les frais informels et illicites observés sur les axes routiers utilisés pour l'exportation car cela rend la mise en marché peu efficiente;
- appuyer la production du sésame (facilitation de l'accès au crédit, aux intrants, l'encadrement technique des producteurs) surtout si le gouvernement confirme la vision de faire de cette culture une culture de rente alternative au coton;
- structurer la filière sésame qui est encore trop faiblement organisée. L'inorganisation de la filière est un facteur limitant pour la concertation, le plaidoyer, la négociation des prix et l'accès aux financements;
- encourager les initiatives privées de transformation du sésame en huile afin d'augmenter la valeur ajoutée dans le pays. Pour ce faire, redynamiser les unités industrielles de transformation de sésame, qui semblent être suffisamment équipées mais non encore fonctionnelle, faute de matière première. Cette dernière recommandation est fortement liée à l'organisation de la filière, qui facilitera à la fois l'écoulement du produit et l'approvisionnement des unités de transformation en matière première.

LIMITES

Les incertitudes sur la qualité des données représentent certainement une première limite à notre travail analytique. Tous les efforts ont été faits pour valider les données recueillies avec l'expérience d'experts locaux et internationaux afin de minimiser les erreurs.

Des efforts supplémentaires sont faits pour vérifier la qualité des données et pour expliquer à nos partenaires dans le pays qu'en investissant dans de bonnes statistiques et des systèmes fiables de gestion de données des retours très favorables peuvent être obtenus en termes de décisions de politiques mieux éclairées.

Ensuite, le fait que notre méthodologie propose des comparaisons de prix moyen pour une année ne permet ni de représenter les effets de campagne, de saisonnalité ni de comprendre les variations de prix selon la qualité au fil des années.

BIBLIOGRAPHIE

APROMA, octobre 1996 ; Relance de la production oléagineuse au Burkina Faso, rapport définitif et annexes n°2. 23 p

SP/CPSA (agrer & statstika), juin 2003 ; diagnostic actualisé et stratégie de développement de la filière des oléagineux, rapport final. 107p.

ONAC, 2010, Données statistiques (exportation, production) sur le sésame

USAID & West Africa Trade Hub, avril 2010 ; Coûts du Transport et de la Logistique sur le Corridor Tema-Ouagadougou, Rapport technique #25, 148p

TARAMA J, 2010, Analyse de la rentabilité financière et économique de la filière sésame dans la région de la Boucle du Mouhoun, mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur du développement rural

TRAORE T & SON B, 2009, plan d'action de la filière sésame, rapport final tome2, SP/CPSA, 67p

TRAORE T & SON B, 2009, plan stratégique de la filière sésame, rapport final tome2, SP/CPSA, 55p

RONGEAD/Inades Formation, 2009, la filière sésame au Burkina Faso, 89p

Ministère de l'économie et des finances, (2009), Document de stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2010-2015, Février 2009

Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, 2007, Politique Nationale de Sécurisation Foncière en milieu Rural, 49p

ANNEXE I: Méthodologie utilisée

Un guide sur la méthodologie utilisée par le projet SPAAA peut être téléchargé en cliquant [ici](#).

ANNEXE II: Données et calculs utilisés dans l'analyse

Nom du produit		Sésame		Année statut commercial	Devise locale		FCFA		Notes	
Devise internationale		Dollar			2005	2006	2007	2008	2009	
DONNEES										
		Unité	Symbol		2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix étalon					x	x	x	x	x	x
1	Observe	XXX/TON	P _{b(int\$)}		565	523	705	1,191	936	930
1b	Alternatif	XXX/TON	P _{ba}							
Taux de change										
2	Observe	YYY/XXX	ER _o		528	523	479	448	485	495
2b	Alternatif	YYY/XXX	ER _a		527	522	575	537	582	594
Coûts d'accès au point de compétition										
3	Observés	YYY/TON	ACo _{wh}		53,036	53,365	52,102	71,149	68,474	68,474
3b	Alternatifs	YYY/TON	ACa _{wh}		37,955	38,336	37,741	48,136	47,264	47,264
4	Prix au point de compétition	YYY/TON	P _{dwh}		271,520	269,630	257,000	419,000	384,478	384,478
Coûts d'accès au producteur										
5	Observés	YYY/TON	ACo _{fg}		53,586	54,022	50,522	65,124	69,725	67,365
5b	Alternatifs	YYY/TON	ACa _{fg}		35,781	37,537	33,772	43,842	48,327	44,620
Prix au producteur										
6	Externalités associées à la production	YYY/TON	P _{dfg}		252,207	209,190	197,954	269,785	267,961	294,901
7	Budget et autres transferts liés à la production	YYY/TON	BOT							
8	Coefficient d'ajustement quantité (frontière - point de compétition)	Fraction	QT _{wh}							
	Coefficient d'ajustement qualité (frontière - point de compétition)	Fraction	QL _{wh}							
	Coefficient d'ajustement qualité Point de compétition - producteur)	Fraction	QT _{fg}							
	Coefficient d'ajustement qualité (point de compétition - producteur)	Fraction	QL _{fg}							
PRIX CALCULÉS										
		Unité	Symbol		2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix étalon en monnaie locale										
9	Observé	YYY/TON	P _{b(loc\$)}		298,320.00	273,529.00	337,695.00	533,568.00	453,960.00	460,350.00
10	Parité	YYY/TON	P _{b(loc\$)a}		297,755.00	273,006.00	405,375.00	639,567.00	544,752.00	552,420.00
Prix de référence grossiste										
11	Observé	YYY/TON	RPo _{wh}		245,284.00	220,164.00	285,593.00	462,419.00	385,486.00	391,876.00
12	Parité	YYY/TON	RPa _{wh}		259,800.00	234,670.00	367,634.00	591,431.00	497,488.00	505,156.00
Prix de référence au producteur										
13	Observé	YYY/TON	RPo _{fg}		191,698.00	166,142.00	235,071.00	397,295.00	315,761.00	324,511.00
14	Parité	YYY/TON	RPa _{fg}		224,019.00	197,133.00	333,862.00	547,589.00	449,161.00	460,536.00
INDICATEURS										
		Unité	Symbol		2005	2006	2007	2008	2009	2010
Écart de prix au point de compétition										
15	Observé	YYY/TON	PGo _{wh}		26,236.00	49,466	(28,593)	(43,419)	(1,008)	(7,398)
16	Alternatif	YYY/TON	PGa _{wh}		11,720.00	34,960	(110,634)	(172,431)	(113,010)	(120,678)
Écart de prix au producteur										
17	Observé	YYY/TON	PGo _{fg}		60,509.00	43,048	(37,117)	(127,510)	(47,800)	(29,610)
18	Alternatif	YYY/TON	PGa _{fg}		28,188.00	12,057	(135,908)	(277,804)	(181,200)	(165,635)
Taux de protection au point de compétition										
19	Observé	%	NRPo _{wh}		11%	22%	-10%	-9%	0%	-2%
20	Alternatif	%	NRPa _{wh}		5%	15%	-30%	-29%	-23%	-24%
Taux de protection au producteur										
21	Observé	%	NRPo _{fg}		32%	26%	-16%	-32%	-15%	-9%
22	Alternatif	%	NRPa _{fg}		13%	6%	-41%	-51%	-40%	-36%
Taux d'assistance nominal										
23	Observé	%	NRAo		32%	26%	-16%	-32%	-15%	-9%
24	Alternatif	%	NRAa		13%	6%	-41%	-51%	-40%	-36%
Décomposition du PWAtg										
		Unité	Symbol		2005	2006	2007	2008	2009	2010
25	Écart de marché international	YYY/TON	IRG		-	-	-	-	-	-
26	Écart de politique de change	YYY/TON	ERPG		565.00	523	(67,680)	(105,999)	(90,792)	(92,070)
27	Écart des coûts d'accès au point de compétition	YYY/TON	ACG _{wh}		(15,081.00)	(15,029)	(14,361)	(23,013)	(21,210)	(21,210)
28	Écart des coûts d'accès au producteur	YYY/TON	ACG _{fg}		(17,805.00)	(16,485)	(16,750)	(21,282)	(21,398)	(22,745)
29	Écart d'externalité	YYY/TON	EG		-	-	-	-	-	-



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS



MAFAP
SPAAA

supported by the *Bill and Melinda Gates Foundation*